

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> mars 2011 à compter de 20 :00 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme, Marc Béland.

• **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2011-03-061**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil adopte l'ordre du jour avec ajout de l'article e) au point 9.1 e), tout en laissant ouvert le point 12 *Affaire (s) nouvelle (s)* jusqu'à la fin des présentes, le tout comme suit:

• **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal (Maire, Martin Lévesque)**

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

2.1.2 Modification à la Politique de gestion contractuelle (Appel d'offres ou appel de soumissions groupé)

**2.2 Organismes à but non lucratif de la communauté, autres organismes ou groupes**

a) Annuler résolution 2011-02-039 CABVR 150 \$ et remplacer pour 311 \$

b) Contribution financière 2011 à la Maison de répit l'Intermède

**2.3 Gestion financière et administrative**

a) Présentation et adoption des factures payées et à payer

b) Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

c) Indicateurs de gestion 2009 (dépôt)

d) Immobilisation :

• Pavillon des loisirs

• Bureau municipal (aménagement bureau de l'adjoint à l'inspecteur)

**2.4 Greffes**

a) Procès-verbal Conseil ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2011

b) Compte-rendu assemblée publique d'information du 3 février 2011 (dépôt)

c) Procès-verbal Conseil extraordinaire du 16 février 2011

**2.5 Gestion du personnel**

a) Recommandation pour l'embauche d'une adjointe à la direction de la Maison de la Culture

b) Recommandation d'embauche d'une coordonnatrice et d'une animatrice pour Camp de jour

c) Appel de candidatures : 3 étudiants (es) au Camp de jour 2011 et un (e) à l'entretien paysager

**2.6 Gestion du Centre administratif et communautaire (Yvon Plante)**

a) Rapport du Comité

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011

### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Service de protection contre l'incendie** (*Yvon Plante*)

- a) Rapport du Comité
- b) Demande d'entraide et 4<sup>ième</sup> fausse alarme : autorisation de facturation par Municipalité
- c) Autorisation de dépense(s)

#### **3.2 SÉCURITÉ CIVILE**

- a) Proposition de contrat par Sécurité canine provinciale (à l'étude)

### **4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE** (*Serge Archambault*)

- a) Rapport du Comité et autorisation de dépense (s)

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **5.1 Eau potable et eaux usées** (*Jonathan Chalifoux*)

- **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout**

- a) Rapport du Comité

#### **5.2 Matières résiduelles** (*Jonathan Chalifoux*)

- **Déchets domestiques, récupération, site de dépôt Lajemmerais**

- a) Rapport du Comité

#### **5.3 Cours d'eau, réseau d'égout pluvial** (*inspecteur municipal*)

- a) Rapport de l'inspecteur municipal

#### **5.4 Protection de l'environnement** (*Alexandre Saint-Jacques*)

- **Comité consultatif en environnement (CCE)**

- a) Rapport du Comité

#### **5.5 Fosses septiques**

### **6 RÈGLEMENT (s) N<sup>o</sup> (s)**

### **7 AVIS DE MOTION N<sup>o</sup>(s)**

### **8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (*Danielle Lajeunesse*)

#### **8.1 Office municipal d'habitation (OMH)**

- a) Rapport du Comité
- États financiers 2009 de l'OMH approuvés par la Société d'habitation du Québec
- b) Adoption des prévisions et révisions budgétaires 2011

### **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement** (*Jonathan Chalifoux*)

- a) Rapport du Comité
- Rapport de l'inspecteur en urbanisme (dépôt)
- b) Comité consultatif en urbanisme (CCU) – réunion du 22 février 2011 (dépôt)
- Demande de dérogation mineure : lot 86-15 (55, rue Benoit) reconnaître à un usage résidentiel en zone urbaine, l'usage projeté d'un garage détaché
- c) Travaux de rénovation cadastrale – répondant municipal (grand propriétaire foncier)
- d) Autorisation pour dépôt d'un dossier à la Cour municipale commune
- e) Compte-rendu verbal des réunions des 8 et 15 février 2011 du CCA

#### **9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement** (*Martine Lizotte*)

- a) Rapport du Comité

### **10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES** (*Danielle Lajeunesse*)

#### **10.1 Parcs et terrains de jeux**

- a) Rapport du Comité
- b) Autorisation de dépense (s)
- c) Ententes et/ou contrats avec les formateurs

### **11 LOISIRS CULTURELS** (*Martine Lizotte*)

#### **11.1 Bibliothèque**

- a) Rapport du comité et autorisation de dépense (s)

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

**11.2 Maison de la Culture,**

- a) Rapport du Comité
- b) Autorisation de dépenses

**12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

**13 PÉRIODE DE QUESTION(S)**

**14 CORRESPONDANCES**

**15 PROCHAINES RENCONTRES**

**16 LEVÉE (ou ajournement) DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**2.1. Rapport mensuel du Maire**

Le Maire entretient les personnes présentes sur les dossiers suivants : le référendum du 13 février dernier dont les résultats sont 238 votes positifs et 207 votes négatifs, de l'obtention de subventions pour le Pavillon des loisirs : 25 000 \$ du Pacte rural et 18 400 \$ répartie sur 4 ans à raison de 4 600 \$ par année débutant en 2011 de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu, du forage effectué par l'AIBR sur la glace de la Rivière Richelieu en vue de l'installation d'un tuyau et d'une rencontre avec le MAMROT dans le dossier Internet rural haute vitesse à laquelle il participera le 14 mars prochain.

\* \* \* \* \*

a) **Adoption de la modification n° 1 à la Politique de gestion contractuelle**

**Mesures applicables lors d'appels d'offres groupés pour la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou de services**

**RÉSOLUTION 2011-03-062**

**Considérant** que par le passé, la Municipalité procédait par appel d'offres groupé avec une ou des municipalités locales ou avec la MRC, pour la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou de services et ce, dans le but visé de diminuer les coûts pour les contribuables de chacune des municipalités parties à l'appel d'offres groupé, les quantités de travaux, de biens ou de services étant plus importantes dans un groupement de municipalités locales ayant les mêmes ou semblables besoins dans une même période;

**Considérant** qu'à maintes reprises dans le passé, la Municipalité a confié la responsabilité ou a accepté d'être responsable de la gestion d'appels d'offres groupés pour elle-même et pour une ou des municipalités locales voisines et ce, pour des travaux d'entretien général ponctuels ou non en matière de voirie locale;

**Considérant** aussi qu'à quelques reprises par le passé, la Municipalité et d'autres municipalités locales ont confié la gestion d'un appel d'offres groupé à la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour des services en matière d'hygiène du milieu et une autre pour l'acquisition d'un bien en matière de sécurité publique;

**Considérant** qu'à la fin de chacun de ces processus d'appels d'offres groupés, il revenait à chacune des municipalités en faisant partie, d'adjuger et de gérer individuellement le contrat pouvant en découler;

**Considérant** qu'au motif de pouvoir réaliser des économies appréciables pour les contribuables de la Municipalité, il y a lieu pour le Conseil municipal de modifier sa *Politique de gestion contractuelle* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour y introduire les mesures applicables lors de dits appels d'offres groupés;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution n° 2011-03-062;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011

**Que** le Conseil municipal adopte la modification intitulée : *Modification n<sup>o</sup> 1- Appels d'offres groupés pour la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou de services*, laquelle modification modifie la *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, aux fins d'y introduire les articles 1.3, 1.3.1, 1.3.2 et 12.2 concernant les mesures applicables à l'égard des appels d'offres groupés avec d'autres municipalités locales en matières où les municipalités locales ont compétences et/ou une ou des municipalité (s) régionale (s) de comté (MRC) en matières où les MRC ont compétences pour la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou de services pour des municipalités locales ayant les mêmes ou semblables besoins dans une même période;

**Que** ladite modification n<sup>o</sup> 1 entre en vigueur le 5 avril 2011, lors de l'adoption du présent procès-verbal par le Conseil municipal à l'occasion de sa séance ordinaire du 5 avril 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

### **MODIFICATION N<sup>o</sup> 1 À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

#### **MODIFICATION N<sup>o</sup> 1 - APPELS D'OFFRES GROUPÉS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX, L'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES**

#### **1.3 Appels d'offres groupés (Mesures applicables à tout appel d'offres obligatoire)**

1.3.1 Pour être partie à un appel d'offres groupé pour la réalisation de travaux en matière où la Municipalité a compétence, l'acquisition de biens ou de services en matière où la Municipalité a compétence, la Municipalité doit être partie à une entente intermunicipale conclue en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec*, avec une ou des municipalité (s) locales et/ou avec une ou des municipalité (s) régionale (s) de comté. La Municipalité peut se joindre à un appel d'offres groupé demandé à ou initié par une Municipalité régionale de comté (MRC) en matière où elle a compétence et de laquelle, la Municipalité fait partie ou non.

- À chaque appel d'offres groupé pour la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou de services aux municipalités locales ayant les mêmes ou semblables besoins dans une même période, appel d'offres groupé avec une ou des municipalité (s) locale (s) ou avec une ou des municipalité (s) régionale (s) de comté (MRC) et ce, en autant que la municipalité locale ou la MRC aie compétence conformément à la Loi, c'est la politique de gestion contractuelle et modification (s) en vigueur de la Municipalité hôte ou de la MRC hôte qui s'appliquent.

- La Municipalité hôte ou la MRC hôte est celle qui accepte par résolution de son Conseil, la responsabilité de la gestion d'un appel d'offres groupé pour une ou des municipalités locales qui lui en font (fait) la demande par résolution. La résolution d'acceptation de la Municipalité hôte ou de la MRC hôte précise entre autres, l'entente intermunicipale ou l'entente habilitante et que ce sont les mesures de sa politique de gestion contractuelle et modification (s) en vigueur dans sa Municipalité ou sa MRC qui s'appliquent pour les fins de cet appel d'offres groupé dont elle est la Municipalité hôte ou la MRC hôte;

- La Municipalité demanderesse est celle qui demande par résolution du Conseil municipal, que soit confiée la responsabilité de la gestion d'un appel d'offres groupé à une autre Municipalité locale que la sienne ou à une MRC. La résolution de demande de la Municipalité demanderesse indique entre autres, l'entente intermunicipale ou l'entente habilitante et qu'elle accepte que les mesures applicables de la politique de gestion contractuelle et modification (s) en vigueur soient celles de la Municipalité hôte ou de la MRC hôte pour les fins de cet appel d'offres groupé;

1.3.2 Toutes les mesures édictées dans la politique de gestion contractuelle et modification (s) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'appliquent avec toutes les adaptations nécessaires pour les appels d'offres groupés lorsque la Municipalité est la Municipalité hôte pour un appel d'offres groupé.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

**12.2 Entrée en vigueur de la modification n° 1 concernant les appels d'offres groupés**

- La présente **Modification n° 1** à la *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, entre en vigueur à compter du 5 avril 2011.

\* \* \* \* \*

**2.2 Organismes à but non lucratif de la communauté, autres organismes ou groupes**

**a) Annuler et remplacer résolution 2011-02-039 pour la contribution au CABVR**

**RÉSOLUTION 2011-03-063**

**Considérant** l'entente de 5 ans pour une contribution annuelle de 311 \$ avec le Centre d'Action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR) et ce, en vertu de la résolution n° 2006-09-185;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal annule la résolution n° 2011-02-039 pour la remplacer par la présente résolution n° 2011-03-063 ;

**Que** le Conseil municipal autorise le versement de la dernière contribution sous le couvert de ladite entente, contribution au montant de 311 \$ au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR).

**Adoptée à l'unanimité**

**b) Contribution financière 2011 à la Maison de répit l'Intermède**

**RÉSOLUTION 2011-03-064**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 60 \$ pour l'inscription et la participation du Maire au brunch de la Maison de répit l'Intermède, le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011 à Beloeil, évènement bénéfice annuel de l'organisme.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 Gestion financière et administrative**

**a) Présentation et adoption des factures payées et à payer**

**RÉSOLUTION 2011-03-065**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> mars 2011 tels que présentés au montant total de 49 290,67 \$, à savoir :

	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Déboursés en date du 1 <sup>er</sup> mars 2011		1 340,50 \$
Achats du mois		47 950,17 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**b) Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence est déposé au montant de 8 746,13 \$ comme suit :

<b>Par</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
<b>dg/st</b>	Dépenses pour référendum du 13 février 2011	8 408,18 \$
<b>dg/st</b>	Cellulaire remplacé (bris accidentel)	299,95 \$
<b>dg/st</b>	Abonnement 12 numéros à Richelieu agricole	20,00 \$
<b>dg/st</b>	Balles pour le hockey cosum	18,00 \$

\* \* \* \* \*

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

**c) Indicateurs de gestion 2009**

Le rapport des indicateurs de gestion de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 est déposé.

\* \* \* \* \*

**d) Immobilisation**

- **Pavillon des loisirs**

**RÉSOLUTION 2011-03-066**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil autorise des dépenses supplémentaires en électricité et pour une fixture, dépenses au montant de 2 461,69 \$, le paiement en étant différé lors du paiement du décompte progressif n° 5 pour le Pavillon des loisirs lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil, le tout tel que recommandé par l'inspecteur municipal aux travaux publics,.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Suivi travaux d'aménagement pour le bureau de l'adjoint à l'inspecteur**

L'inspecteur municipal aux travaux publics indique que les dépenses pour les travaux terminés d'aménagement d'un bureau pour l'adjoint à l'inspecteur, à même le local du Bureau municipal, sont estimées à 5 030 \$ sur un budget prévu de 7 000 \$.

\* \* \* \* \*

**2.4 Greffe**

**a) Procès-verbal Conseil ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2011**

**RÉSOLUTION 2011-03-067**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**b) Compte-rendu assemblée publique d'information du 3 février 2011**

Le compte-rendu de l'assemblée publique d'information sur le projet d'agrandissement de la caserne et l'ajout d'un garage municipal en rapport avec le règlement d'emprunt de 532 210 \$ est déposé.

**c) Procès-verbal Conseil extraordinaire du 16 février 2011**

**RÉSOLUTION 2011-03-068**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 février 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 février 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

**2.5 Gestion du personnel**

**a) Recommandation pour l'embauche d'une adjointe à la direction de la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**RÉSOLUTION 2011-03-069**

**Considérant** l'appel de candidatures pour un (e) adjoint (e) à la direction de la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'étant terminé le 26 janvier 2011;

**Considérant** la recommandation du Comité de sélection (Mesdames Martine Lizotte et Élise Guertin et messieurs Martin Lévesque et André Roy) suite aux entrevues de trois candidates le 9 février dernier;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** sur recommandation du Comité de sélection, le Conseil municipal embauche madame Isabelle Grondin au poste d'adjointe à la direction de la Maison de la Culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au taux horaire entendu entre les parties et ce, à raison de 19 heures par semaine travaillées généralement sur 3 jours;

**Que** la période de probation est de 3 mois débutant le 7 mars 2011 pour se terminer le ou vers le 7 juin 2011;

**Que** le supérieur immédiat de madame Grondin est monsieur André Roy, le coordonnateur-directeur de la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**b) Recommandation pour l'embauche d'une coordonnatrice et d'une animatrice pour le Camp de jour 2011**

**RÉSOLUTION 2011-03-070**

**Considérant** la recommandation de madame Geneviève Duguay, coordonnatrice aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaire à l'égard de l'embauche d'une coordonnatrice et d'une animatrice pour le Camp de jour 2011;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** sur recommandation de la coordonnatrice aux loisirs, le Conseil municipal embauche les deux personnes suivantes pour le Camp de jour 2011 et ce, au taux horaire entendu entre les parties:

- Madame Alexandra Houle au poste de coordonnatrice du Camp de jour 2011;
- Madame Chloé Phaneuf à un poste d'animatrice du Camp de jour 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**c) Appel de candidatures pour 3 étudiants (es) pour le Camp de jour 2011 et un (e) étudiant (e) à l'entretien paysager de la Municipalité pour la saison 2011**

Le Conseil est informé qu'un appel de candidatures sera lancé dans les prochains jours en vue d'embaucher 4 étudiants (es) pour combler 3 postes d'animateurs (trices) et/ou au Service de garde du Camp de jour 2011 et 1 poste pour l'entretien paysager de la Municipalité pour la saison estivale 2011.

\* \* \* \* \*

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

**2.6 Gestion du Centre administratif et communautaire**

**a) Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

\* \* \* \* \*

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1 Service de protection contre l'incendie**

**a) Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, notamment, le compte-rendu de l'année 2010, et, les rapports mensuels préparés par le directeur du Service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent :

**b) Autorisation de facturations par Municipalité**

**Demande d'entraide incendie de Saint-Roch-de-Richelieu**

**RÉSOLUTION 2011-03-071**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la facturation des dépenses encourues (1 260 \$) par le Service d'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu suivant l'entente d'entraide à ce sujet, facturation d'entraide le 14 février 2011 à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**4 fausses alarmes au 32, rue Marie-Rose**

**RÉSOLUTION 2011-03-072**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil autorise la facturation des dépenses encourues (1 259,48 \$) par le Service d'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu suivant le règlement à ce sujet, facturation pour 4 fausses alarmes incendie les 23 et 24 janvier 2011 au propriétaire du 32, rue Marie-Rose.

**Adoptée à l'unanimité**

**c) Autorisation de dépense(s)**

**RÉSOLUTION 2011-03-073**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 3 200 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
2 Cartes de remplissage de bouteilles d'air	200 \$
2 radios portatifs	2 000 \$
3 chargeurs multiples	1 000 \$

**3.2 SÉCURITÉ CIVILE**

**a) Proposition de contrat par Sécurité canine provinciale**

Une proposition de contrat pour des services de contrôle des animaux par *Sécurité canine provinciale* est à l'étude. Les décisions du Conseil pourront être prises à ce sujet lors d'une séance ultérieure.

\* \* \* \* \*

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

**4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE**

**a) Rapport du Comité et autorisation de dépense (s)**

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie; la décision suivante en découle :

**RÉSOLUTION 2011-03-074 A**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil autorise des dépenses estimées à 275 \$, taxes applicables en sus, pour les modifications à la carte vélo et l'impression d'environ 200 exemplaires de celle-ci.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.1 Eau potable et eaux usées**

- **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout**

**a) Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler, hormis l'information que le forage sur la glace de la Rivière Richelieu par l'AIBR est effectué en vue d'un changement de tuyau.

\* \* \* \* \*

**5.2 Matières résiduelles**

- **Déchets domestiques, récupération, site de dépôt Lajemmerais**

**a) Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler hormis que la collecte des données des tonnages se poursuit et que les résultats pourront être publiés prochainement dans la Gloriette.

D'autre part, monsieur le Conseiller, Serge Archambault indique qu'à ce jour, il n'y a pas eu de réunion de convoquée avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu concernant le dossier de récupération des plastiques agricoles et qu'une demande de suivi auprès de ladite Municipalité sera faite d'ici à la prochaine rencontre du Conseil.

\* \* \* \* \*

**5.3 Cours d'eau, réseau d'égout pluvial**

**a) Rapport de l'inspecteur municipal**

L'inspecteur municipal indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

\* \* \* \* \*

**5.4 Protection de l'environnement (Alexandre Saint-Jacques)**

- **Comité consultatif en environnement (CCE)**

**a) Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 21 février 2011 par le Comité consultatif en environnement (CCE); aucune décision n'en découle.

\* \* \* \* \*

**5.5 Fosses septiques**

Le Maire indique que le Conseil a reçu monsieur Janick Lemay de BPR le 23 février dernier pour la présentation du rapport déposé le 31 décembre 2010 dans le dossier de mise aux normes des fosses septiques du territoire municipal. Une rencontre des 3 municipalités

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011

parties dans ce dossier aura lieu à une date ultérieure aussitôt que celle de Calixa-Lavallée aura rencontré BPR pour la présentation du rapport la concernant, l'exercice étant aussi accompli pour Verchères.

\* \* \* \* \*

6 **RÈGLEMENT (s)** : aucun n'est à adopter.

7 **AVIS DE MOTION** : aucun n'est à donner.

8 **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (*Danielle Lajeunesse*)

8.1 **Office municipal d'habitation (OMH)**

a) **Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse indique que la prochaine réunion sera tenue le 2 mars. Elle fait rapport verbal et les dispositions suivantes en découlent :

- **États financiers 2009 de l'OMH approuvés par la SHQ**

Les états financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2009 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu et approuvé par la Société d'Habitation du Québec, sont déposés.

\* \* \* \* \*

b) **Adoption des prévisions et révisions budgétaires 2011 de l'OMH**

### **RÉSOLUTION 2011-03-074**

**Considérant** le dépôt des prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu ainsi que le dépôt des révisions budgétaires 2011 par la Société d'habitation du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu ainsi que les révisions budgétaires 2011 par la Société d'habitation du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

9 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

9.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement** (*Jonathan Chalifoux*)

a) **Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport préparé par l'inspecteur en urbanisme. Aucune décision n'en découle.

\* \* \* \* \*

b) **Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux commente et dépose le procès-verbal de la réunion tenue le 22 février 2011 par le Comité consultatif en urbanisme (CCU); la décision suivante en découle :

- **Demande de dérogation mineure : lot 86-15 (55, rue Benoit) reconnaître à un usage résidentiel en zone urbaine, l'usage projeté d'un garage détaché**

### **RÉSOLUTION 2011-03-075**

**Demande de dérogation mineure pour le lot 86-15 au 55, rue Benoit**  
**Non accordée**

**Considérant** la demande de dérogation mineure pour le lot 86-15 au 55, rue Benoit, demande pour le projet qui consiste à autoriser la construction d'un garage détaché qui

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011**

excède en superficie près de 50 % la norme applicable à cet emplacement, soit 59,39 m<sup>2</sup> versus 40 m<sup>2</sup>;

**Considérant** la recommandation défavorable au Conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme réuni le 22 février 2011, recommandation défavorable en référence à sa résolution CCU2011-02-007;

**Considérant** la procédure régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure sur le lot 86-15 du 55, rue Benoit pour les raisons suivantes :

- Le propriétaire demandeur n'a pas apporté de justification à l'appui de sa demande,
- Le propriétaire demandeur n'a pas cherché à satisfaire aux exigences du règlement, soit en agrandissant sa propriété ou en cherchant d'autres alternatives;

**Que** le Conseil municipal considère que le refus de ladite demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice au propriétaire demandeur et qu'au surplus, cette demande si elle était autorisée, pourrait avoir pour effet de rendre toute autre demande de même nature acceptable.

**Adoptée à l'unanimité**

### **c) Travaux de rénovation cadastrale – répondant municipal**

L'inspecteur municipal en urbanisme, monsieur Marc Béland est mandaté répondant municipal et nommé *Grand propriétaire foncier* pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans le dossier de la rénovation cadastrale, laquelle est enclenchée sur notre territoire municipal et en même temps, sur celui des municipalités de Calixa-Lavallée et de Contrecoeur, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Monsieur Béland participera avec les autres répondants municipaux, à une rencontre dans ce dossier, laquelle rencontre est convoquée par la Direction de la rénovation cadastrale dudit ministère, le 10 mars prochain à Contrecoeur.

\* \* \* \* \*

### **d) Autorisation pour dépôt d'un dossier à la Cour municipale commune**

#### **RÉSOLUTION 2011-03-076**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise son inspecteur municipal en urbanisme à préparer et à déposer à la Cour municipale commune de Mont-Saint-Hilaire, un dossier d'infraction à la réglementation d'urbanisme et amendement (s) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, ledit dossier d'infraction contre le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de matricule 57075 3071 11 1796 au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité;

**Que** ledit Conseil municipal mandate, nomme et délègue, pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans cette affaire, ledit inspecteur municipal en urbanisme, monsieur Marc Béland;

**Que** ledit Conseil municipal autorise toutes dépenses au montant suffisant en rapport avec cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité**

### **e) Compte-rendu verbal des réunions des 8 et 15 février 2011 du CCA**

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, fait un compte-rendu verbal des réunions tenues par le Comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité, les 8 et 15 février 2011 et dans lesquelles réunions, le dossier de réglementation relatif aux nuisances a été entre autres dossiers, particulièrement examiné. La prochaine rencontre est prévue le 8 mars.

\* \* \* \* \*

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011

### 9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

#### a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte indique que dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des Plus Beaux Villages du Québec (APBVQ) des 18 et 19 mai prochain à Saint-Antoine-sur-Richelieu, la première rencontre du Comité organisateur sera tenue le 3 mars prochain pour l'organisation de l'accueil des municipalités Membres de l'APBVQ. Dans le cadre de son dossier Saint-Antoine en Fleurs, elle rappelle qu'elle participera à Beloeil, le 9 mars prochain, à un Atelier Vert des Fleurons du Québec.

\* \* \* \* \*

### 10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

#### 10.1 Parcs et terrains de jeux

##### a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait un suivi verbal concernant le Carnaval tenu les 4 et 5 février dernier ainsi que concernant les inscriptions aux activités d'hiver 2010-2011. Elle indique que le 7 mai 2011 est la date du souper bénéfique pour le soccer 2011, souper spaghetti au Centre communautaire. Madame Lajeunesse fait la proposition de la dépense suivante :

##### b) Autorisation de dépense (s)

###### RÉSOLUTION 2011-03-077 A

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise de versement de la subvention municipale 2011 au montant de 1 200 \$ au fur et à mesure des demandes du Comité de soccer de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, jusqu'à concurrence de 1 200 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

##### c) Ententes et/ou contrats avec les formateurs et avec certains fournisseurs

###### RÉSOLUTION 2011-03-077

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la (le) coordonnatrice (teur) aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaires de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à préparer et à signer, dans l'exercice de ses fonctions et dans le cadre des activités municipales de loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, au nom et pour le compte de la Municipalité, des ententes et/ou des contrats en vertu du règlement n° 2006-004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**Que** les ententes et/ou les contrats n'excèdent pas 12 mois par période d'inscriptions pour une activité récréative, sportive ou communautaire;

**Que** les ententes et/ou les contrats avec les formateurs (trices) ou animateurs (trices) dispensant de la formation ou faisant de l'animation pour des activités récréatives, sportives ou communautaires peuvent être conclus par ladite (ledit) coordonnatrice (teur);

**Que** les ententes et/ou les contrats avec certains fournisseurs de services tels : de transport (autobus), de location d'équipements, etc, pour les besoins des activités récréatives, sportives ou communautaires peuvent être conclus par ladite (ledit) coordonnatrice (teur);

**Que** ladite (ledit) coordonnatrice (teur) conserve une copie de l'entente et/ou du contrat conclu pour ses dossiers et remet le document original au directeur (trice) général (e) et secrétaire-trésorier (ère) de la Municipalité pour les archives de la Municipalité et ce, au fur et mesure que lesdites ententes et/ou contrats sont conclus.

**Adoptée à l'unanimité**

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011

### 11 LOISIRS CULTURELS

#### 11.1 Bibliothèque

##### a) Rapport du comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, commente et dépose le compte-rendu financier 2010 et les statistiques mensuelles de février 2011.

\* \* \* \* \*

#### 11.2 Maison de la Culture,

##### a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, dépose la lettre de félicitations remise le mois dernier au coordonnateur-directeur de la Maison de la Culture et à son équipe; elle fait rapport verbal des dernières activités et celles à venir, la décision suivante en découle :

##### b) Autorisation de dépenses

#### RÉSOLUTION 2011-03-078

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 4 840 \$ taxes applicables en sus si nécessaire pour la Maison de la Culture, comme suit :

Description	Montant
Personnel à l'accueil	400 \$
Cachet artiste (revenus de ventes ou dons seront transférés en cours de mois)	2 500 \$
Impression	600 \$
Régie technique	200 \$
Frais de déplacement	140 \$
Transport – assurance / accord piano	650 \$
Paiement aux artistes (ventes d'œuvres) en fonction des ventes (20% reste)	350 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) :** aucune n'est à traiter.

#### **13 PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h30 et porte sur : la Maison de la Culture, le service des pompiers lors de refoulement des eaux, félicitations pour le déneigement des bornes-fontaines et aussi pour celui des trottoirs et demande à l'effet que les activités sportives offertes sous le couvert de l'entente avec le Cégep Sorel-Tracy soient indiquées dans la Gloriette.

\* \* \* \* \*

#### **14 CORRESPONDANCES :** (*reçues le*)

2 février	MRC de la Vallée-du-Richelieu : compte-rendu du Comité conjoint de communication concernant la rencontre du 15 décembre 2010 et déposé au Conseil de la MRC lors de la séance du 27 janvier 2011
2 février	AIBR : rapport annuel de filtration 2010
8 février	MRC de la Vallée-du-Richelieu : projet de règlement numéro 32-10-9 modifiant le Schéma d'aménagement révisé et le document d'accompagnement sur la nature des modifications
11 février	MRC de la Vallée-du-Richelieu : avis et certificat de conformité de la résolution n° 2010-12-388 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (PPCMOI : paramoteur) parce que conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de ladite MRC
15 février	L'Essentielle Centre de femmes : journée internationale des femmes le dimanche 6 mars 2011
15 février	Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : copie du plan d'urbanisme de la Municipalité pour fin de consultation
15 février	CPTAQ : décision en révision rendue favorablement dans le dossier de madame Claire Dubé, la demanderesse, pour aliéner une partie du lot 230-P
15 février	MRC de la Vallée-du-Richelieu : règlement n° 32-09-5 modifiant le règlement n° 32-06 relatif au schéma d'aménagement révisé suite à son entrée en vigueur, accompagné du document sur la nature des modifications et du document argumentaire ainsi que de la lettre du MAMROT

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011

- 21 février Directeur régional du MAMROT en Montérégie, monsieur Robert Sabourin: accuse réception des documents suivants, lesquels ont été transmis par la Municipalité en vertu de la *Loi* modifiant entre autres, diverses lois concernant le domaine municipal (*projet de loi 131*): relevé identifiant les Membres du Conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires et *Politique de gestion contractuelle*, cette dernière et/ou toute (s) modification (s) y apportée (s) étant accessible sur le site web de la Municipalité [www.sasr.ca](http://www.sasr.ca) en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.
- 21 février Directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, madame Marie-Lise Côté : copie des avis gouvernementaux transmis par monsieur Marc Lacroix, sous-ministre du MAMROT, avis à la MRC de La Vallée-du-Richelieu à l'effet que ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement les règlements de modifications de son schéma d'aménagement et de développement révisé n<sup>os</sup> 32-09-4 (entreposage commercial dans tous les bâtiments localisés en zone agricole) et 46-10-1 dans le but de modifier le règlement intérimaire concernant la protection de boisés (ce règlement de modification vise essentiellement à permettre l'abattage d'arbres dans les cas d'implantation de projets résidentiels alors que celle effectuée dans le but d'implanter un bâtiment d'usage agricole est interdite).
- 23 février MRC de Marguerite-D'Youville (avant de Lajemmerais) : Information du changement de nom de la MRC de Lajemmerais pour celui de MRC de Marguerite-D'Youville, nouveau nom en vigueur depuis le 21 décembre 2010 (par courriel).
- 28 février Service Canada : accusé de réception de la demande de financement pour les emplois étudiants dans le cadre d'Emploi d'été 2011; service Canada a donné le numéro 010638971 au projet de la Municipalité pour son Camp de jour 2011 et l'entretien paysager municipal 2011.

\* \* \* \* \*

## 15 PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos Mercredi, 30 mars 2011 – 19h00  
Séance ordinaire publique Mardi, 5 avril 2011 – 20h00

\* \* \* \* \*

## 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2011-03-079

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par monsieur Jonathan Chalifoux, la séance est levée à 21 :45 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

### Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

---

Martin Lévesque,  
Maire

---

Élise Guertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière